DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE
de
POUANT

2 Place Jean Catin 86200 POUANT
Tel. 05 49 22 50 67 - Email contact@pouant.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **LUNDI 7 DECEMBRE 2026 - 19h30**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À POUANT, le 27 novembre 2026

Le Maire,
Mr PROUST Jacques

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2026 ;
- Décisions du Maire ;

1. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 13 octobre 2026 ;
2. Délibération relative à la participation financière de la collectivité à l'association Génération Mouvement, dans le cadre du choix proposé aux personnes de plus de 70 ans entre la participation au repas du 3 décembre et l'attribution d'un colis offert par la commune ;
3. Délibération relative à la prise en charge des frais de transport en bus dans le cadre de la participation au Salon des Maires de Paris ;
4. Délibération portant sur l'attribution d'une subvention ;
5. Délibération relative à l'approbation du règlement du cimetière ;
6. Approbation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Commune du Pays Loudunais ;
7. Approbation du rapport annuel de 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Commune du Pays Loudunais ;
8. Information sur la candidature retenue au logement situé 3 place Jean Catin ;
9. Présentation du bulletin municipal 2026.

- Questions diverses

POUVOIR (**1**)

Je soussigné(e), Donne pouvoir à (2)
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal, séance du à heures (3)
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à , Le

Signature. **(4)**

(1) A n'utiliser qu'en cas d'empêchement majeur. (2) Nom, prénom, adresse du mandataire. (3) Le présent pouvoir conservant une validité de trois reports maximums dans le cas où la présente réunion serait reportée pour quelle que cause que ce soit. (4) **Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».**